

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES AIDES A L'ALTERNANCE AGEFIPH

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION
<b>AIDE MAJOREE A LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	<b>Jusqu'à</b> - de <b>1 000 € à 3 500 €</b> pour un contrat de 6 à 36 mois  - <b>4 000 €</b> pour un CDI	Entreprises de droit privé	<b>Embauche à partir du 11 mai 2020 et au plus tard le 28 Février 2021</b>
<b>AIDE MAJOREE A LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</b>	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	<b>Jusqu'à</b> - de <b>1 500 € à 4 500 €</b> pour un contrat de 6 à 36 mois  - <b>5 000 €</b> pour un CDI	Entreprises de droit privé	<b>Embauche à partir du 11 mai 2020 et au plus tard le 28 Février 2021</b>
<b>AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'EMPLOI D'UNE PERSONNE HANDICAPEE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	- <b>1 500 €</b> âgé de moins de 18 ans et jusqu'à 21 ans  - <b>2 000 €</b> âgé de plus de 21 ans et jusqu'à 35 ans  - <b>2 500 €</b> âgé de plus de 25 ans  <b>Aide temporaire et non renouvelable</b>	Entreprise de droit privé de moins de 250 salariés ayant embauché avant la crise sanitaire une personne en situation de handicap	<b>Embauche avant 10/05/2020</b> (dé-confinement) et <b>contrat en cours à la date de la demande qui se poursuit au-delà du 31 août 2020.</b>
<b>AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'EMPLOI D'UNE PERSONNE HANDICAPEE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</b>	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	- <b>1 500 €</b> âgé de moins de 40 ans  - <b>2 000 €</b> âgé de plus de 40 ans et jusqu'à 50 ans  - <b>3 000 €</b> âgé de plus de 51 ans  <b>Aide temporaire et non renouvelable</b>	Entreprise de droit privé de moins de 250 salariés ayant embauché avant la crise sanitaire une personne en situation de handicap	<b>Embauche avant 10/05/2020</b> (le dé-confinement) et <b>contrat en cours à la date de la demande qui se poursuit au-delà du 31 août 2020.</b>